

## Honoraires de l'Agence

Applicable depuis le 1er janvier 2018

(TVA incluse 20 %)

VENTE TTC		Habitation/Garage/Terrain/Local commercial	
commission incluses		Commission TTC charge vendeur	
jusqu' à 150 000 €		De 5 000 à 10 000€	
de 151 000 € à 210 000 €		De 10 000 à 12 000€	
de 211 000 € à 270 000 €		De 12 000 à 15 000€	
de 271 000 à 330 000 €		De 15 000 à 18 000€	
de 331 000 € à 390 000 €		De 18 000 à 21 000€	
de 391 000 à 450 000 €		De 21 000 à 24 000€	
Au dessus de 451 000€		De 4 à 5%TTC	

## LOCATION

### Usage Habitation :

Dans le cadre de la Loi Alur, les frais de location, à la charge du propriétaire et du locataire, sont calculés de la façon suivante :

\* pour l'établissement de l'état des lieux : 3 € par m<sup>2</sup>

\* pour les autres types de frais (visites, constitution de dossier, rédaction du bail) : 10 € par m<sup>2</sup> dans les zones au marché locatif tendu (agglomération Toulousaine) ou 8 € par m<sup>2</sup> dans les autres zones.

Honoraires plafonnés à 2 mois de loyer charges comprises, partagés entre le locataire et le propriétaire

Usage Commercial : 15% du loyer annuel à la charge du Locataire.

## GESTION

GESTION DE BASE 6% HT des sommes encaissées soit 7,20 % TTC

## ESTIMATION

Ecriture : payante d'un montant de 250€ éventuellement remboursable\* ( \*voir condition en agence)